

**Le lundi 22 novembre 2021 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 novembre 2021, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.**

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Présents : 9  
Votants : 9

***Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Isabelle LAMOUR et Robert ROUSSEAU, excusés.***

***Secrétaire de séance : Myriam GUÉNEUGUÈS***

### **0.05 21 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

### **1.05.21 AUDIT ENERGETIQUE DE BÂTIMENTS PUBLICS**

Le SDEF exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce également au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. L'article L.2224-31 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie (disposition qui figure à l'article 3 des statuts du SDEF).

Ainsi, le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine. Depuis le comité syndical du 18 décembre 2020, le SDEF propose à ses membres de réaliser des audits énergétiques de leur patrimoine bâti.

Aussi, le SDEF participe financièrement pour la réalisation des audits énergétiques. En effet, le règlement financier du SDEF validé par le comité du 18 décembre 2020, prévoit une prise en charge par le SDEF de 90% du montant de l'audit dans la limite de 2 500 € HT par audit et par bâtiment. Le reste étant à la charge de la commune.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

| Site étudié                                   | Adresse du site                | Surface chauffée (m <sup>2</sup> ) | Prestation(s) BPU             | Plan disponible |
|---|--------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|-----------------|
| Bibliothèque et salle associative « TI Braz » | 15, Le Bourg - 29299 TROUERGAT | 160                                | Article 4 : audit énergétique | OUI             |

Le montant de la prestation réalisée dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 300 € HT, soit 2 760 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le projet d'audit énergétique du bâtiment de Ti Bras et AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants nécessaires à l'exécution de la convention.**

#### **2.05.21 IMPLANTATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE**

Suite aux préconisations du SDIS 29 (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère) d'installer une réserve d'eau pour la protection incendie du manoir d'Enez Rous et du Bourg, 3 lieux d'implantation ont été pressentis.

**Avant le choix définitif, le conseil décide de demander l'avis des services compétents du SDIS.**

#### **3.05.21 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE**

Suite à la décision du conseil municipal de réaliser divers travaux de voirie et après examen des plis par le service ingénierie de la CCPI, Mr le Maire propose de retenir l'offre de la société STPA, mieux disante, pour un montant HT de 92 453,50 € et demande au conseil l'autorisation de signer le marché. Les travaux débuteront en avril 2022.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE cette proposition et AUTORISE Maire à signer le marché et tout documents y afférents.**

#### **4.05.21 ACQUISITION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE**

Mr le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, la commune va bénéficier d'une subvention de 4 667,74 €, et propose l'achat d'un radar pédagogique mobile.

**Le Conseil AUTORISE le Maire à négocier l'achat d'un radar pédagogique.**

### **5.05.21 DEVIS DE TRAVAUX**

Mikaël LE MENE, adjoint maire, présente à l'assemblée divers devis de travaux :

#### **Travaux de maçonnerie aux abords du jardin de la mairie**

|                                       | <b>Paysage du Léon</b>                       | <b>Paysage d'Iroise</b>                   | <b>Minou Paysage</b>                    |
|---------------------------------------|--|---|---|
| Rénovation mur et ancienne chaufferie | 48 m <sup>2</sup> x 135,07 €<br>6 483,34 € * | 60 m <sup>2</sup> x 134,48 €<br>8 069 € * | 87 m <sup>2</sup> x 127 €<br>11 049 € * |
| Rénovation couronnement               | 37 ml x 95,72 €<br>3 541,67 € *              | 36 ml x 71,90 €<br>2 558,40 € *           | 36 ml x 86 €<br>3 096 € *               |
| Réalisation tête de mur abord pommier | 1 269,18€ *                                  | 1 950 € *                                 | 1 820 € *                               |

#### **Arrachage de haie**

|  | <b>Paysage d'Iroise</b> | <b>Minou Paysage</b> |
|--|-------------------------|----------------------|
| Clôture rigide<br>Arrachage de haie<br>Cour SP | 4 662 € *               | 3 248 € *            |
| Arrachage de haie<br>et bâchage cimetière      | 2 191 € *<br>51 ml      | 2 811 € *<br>60 ml   |

**Après discussion, le conseil DECIDE de retenir l'offre de la Société Minou Paysage relatifs :**

- aux travaux de maçonnerie d'un montant HT de 15 965 €
- à l'arrachage de haie et de pose d'une clôture rigide dans la cour des salles communales pour un montant HT de 3 248 €.

**Le Conseil demande de négocier les délais d'intervention auprès de l'entreprise. Concernant la haie du cimetière, les travaux sont différés.**

### **6.05.21 URBANISME**

Mr le Maire présente à l'assemblée les projets d'urbanisme potentiels pour les prochaines années.

#### **CALENDRIER A VENIR**

- Banque alimentaire : 26 et 27 novembre

- Téléthon à Ploudalmézeau : samedi 4 décembre
- Assemblée Générale de l'ASL Lanrivoaré Tréouergat (Association Eau) : vendredi 10 décembre à 19h30 à la salle polyvalente de Tréouergat
- Goûter de Noël : dimanche 19 décembre à 15h30 à la salle polyvalente
- Vœux du maire : samedi 8 janvier à 11h à la mairie

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Animation jeunesse** : avis favorable du conseil pour la reconduction de la convention avec Léo Lagrange Ouest pour l'année 2022.

|                      |                    |                      |                         |
|----------------------|--------------------|----------------------|-------------------------|
| Reun TREGUER         | André<br>KERMARREC | Myriam<br>GUÉNEUGUÈS | Mikaël LE MÈNE          |
| Sylvain<br>KERMARREC | Delphine GUIDAL    | Yohan BELLÉGUIC      | Jean-Michel<br>L'HOSTIS |
| Robert ROUSSEAU      | Fabienne<br>MORVAN | Isabelle LAMOUR      |                         |



